

CHARTRE DES COMPÉTENCES

GRÉEURS, GRÉEUSES DE SPECTACLES

(avec niveaux de compétences)

**Vous devriez
retrouver ce que vous
faites quelque part dans la
charte des compétences
mais, vous ne ferez nécessairement
pas tout ce qui est indiqué
sur la charte.**

www.crhsculturel.ca



CRHSC
Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

CHRC
Cultural
Human Resources
Council

Les **gréeurs**, et les **gréeuses de spectacles** oeuvrent dans divers domaines (arts de la scène, concerts ou spectacles en direct, cinéma et événements spéciaux) et dans divers environnements organisationnels (organismes de petite, moyenne ou de grande taille); le contexte et les conditions d'exercice de leur métier varient grandement (installations permanentes ou temporaires, intérieures ou extérieures). La portée de cette analyse a donc été définie de manière à prendre en considération et à refléter les différences et les variations qui caractérisent la pratique de ce métier.

Les responsabilités premières d'un **gréeur, d'une gréreuse de spectacles** sont "d'installer le matériel de gréage qui servira à fixer ou à accrocher les équipements scénographiques et acrobatiques requis par le spectacle. Le gréeur est aussi responsable de l'installation et de l'opération des dispositifs qui assurent la sécurité des personnes dont le travail se déroule en hauteur comme les artistes, les techniciens, les accessoiristes, etc.; (...) dans le domaine du cirque, le gréeur s'occupe également de l'installation des appareils acrobatiques." ⁽¹⁾

Le **Profil de compétences** doit être utilisé en lien avec la Charte des compétences des **Gréeurs, gréieuses de spectacles**.

Les individus qui exercent ce métier peuvent avoir recours à la **Charte des compétences** et au **Profil de compétences** pour s'auto-évaluer et identifier les compétences nécessitant un perfectionnement. Au plan des organismes, ces documents peuvent servir à élaborer des programmes de développement professionnel, à négocier le développement, l'achat et l'adaptation de programmes de formation et à élaborer ou réviser des programmes de planification de carrière, des profils de postes à des fins de recrutement et des descriptions de fonctions.

⁽¹⁾ Commission scolaire de Montréal. Gréeur. Rapport d'analyse de la situation de travail. Février 2004. Page 1.

Classification:



Niveau de compétences

4	Doit faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de cette compétence en faisant preuve d'une capacité d'adaptation face à certaines situations difficiles et d'une aptitude à habiliter d'autres personnes à exercer cette compétence
3	Doit faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de cette compétence et ce, sans aide ni supervision
2	Doit faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de cette compétence mais peut avoir besoin périodiquement d'aide ou de supervision
1	Doit faire preuve d'une maîtrise satisfaisante de certains éléments de cette compétence mais peut avoir besoin d'aide ou de supervision pour maîtriser cette compétence dans son ensemble



Conseil des ressources humaines du secteur culturel
17, rue York, pièce 201, Ottawa (ON) K1N 9J6
Téléphone : (613) 562-1535
Télécopieur : (613) 562-2982
www.crhsculturel.ca



Ce projet est financé par l'entremise du Programme des conseils sectoriels du gouvernement du Canada.

Un gréeur, une gréreuse

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

A. Planifier du travail de gréage

- 2 4 1. Analyser les plans, les dessins techniques et les bleus
- 1 4 2. Évaluer la faisabilité de la tâche
- 1 4 3. Déterminer les charges et les forces
- 1 4 4. Déterminer les exigences en matière de gréage
- 2 4 5. Déterminer les exigences en matière d'accès aux installations
- 3 6. Élaborer un plan de gréage
- 1 3 4 7. Déterminer les exigences en matière de santé et sécurité
- 2 3 8. Déterminer le matériel nécessaire
- 2 2 9. Évaluer les ressources, les délais et les coûts
- 2 2 3 10. Déterminer la structure organisationnelle et hiérarchique
- 2 3 4 11. Repérer et rapporter les problèmes

B. Préparer l'équipement et les systèmes de gréage

- 2 3 3 1. Charger / décharger l'équipement (pour le transport)
- 1 2 3 2. Effectuer la mise en place
- 1 2 3 3. Fabriquer les éléments
- 2 3 4. Assigner les tâches
- 1 2 3 5. Inspecter l'équipement
- 1 3 3 6. Assembler les éléments de gréage

C. Installer les éléments de gréage

- 3 3 3 1. Inspecter l'équipement de sécurité
- 1 2 4 2. Installer l'équipement de protection contre les chutes
- 2 3 3 3. Accéder au point de travail
- 1 2 3 4. Vérifier et installer les ancrages
- 1 2 3 5. Hisser l'équipement de gréage
- 2 3 3 6. Attacher et sécuriser l'équipement de gréage
- 2 3 3 7. Inspecter et vérifier l'installation
- 1 3 3 8. Effectuer des essais
- 1 2 4 9. Effectuer des rectifications s'il y a lieu
- 1 2 4 10. Installer des grils et des passerelles temporaires
- 1 2 4 11. Installer et utiliser des systèmes motorisés
- 1 3 4 12. Installer et utiliser un système de contrepoids
- 1 3 4 13. Installer et utiliser un système manuel

D. Installer les éléments d'une production

- 2 4 1. Assembler, ajuster et vérifier la structure supportant les éléments de production
- 1 3 3 2. Attacher les éléments de la production
- 1 2 4 3. Lever les éléments de la production
- 2 3 3 4. Déterminer et marquer les positions finales
- 1 2 4 5. Stabiliser les éléments de la production

E. Installer et actionner les appareils pour un spectacle et un artiste

- 2 4 1. Installer et vérifier les dispositifs de sécurité de l'artiste
- 1 3 4 2. Installer l'appareil utilisé par l'artiste
- 1 3 4 3. Positionner et mettre au niveau l'appareil aérien utilisé par l'artiste
- 2 4 4. Vérifier le fonctionnement de l'appareil
- 3 4 5. Collaborer avec les autres départements pour satisfaire les besoins de la production

Seuse de spectacles doit être capable de...

- 1 2 4 6. Marquer les réglages de fonctionnement des appareils
- 1 3 4 7. Effectuer une vérification finale et sécuriser tous les éléments de verrouillage du gréage
- 3 4 8. Actionner l'appareil de l'artiste pendant les répétitions et le spectacle

F. Inspecter et entretenir l'équipement et les systèmes de gréage

- 1 2 3 1. Établir et suivre un programme d'entretien
- 2 3 2. Déterminer les besoins en matière d'inspection et d'entretien
- 2 4 3. Assurer la conformité de l'équipement et des systèmes de gréage aux capacités nominales établies
- 2 3 3 4. Effectuer une inspection sensorielle
- 1 3 3 5. Effectuer une vérification du fonctionnement
- 1 3 4 6. Remplacer et réparer des pièces
- 1 3 4 7. Rectifier la position de l'équipement
- 2 3 3 8. Documenter les activités d'inspection et d'entretien

G. Démonteur l'équipement et les systèmes de gréage

- 2 3 1. Planifier / organiser le travail de démontage
- 1 2 4 2. Démonteur les éléments de la production
- 2 3 3 3. Démonteur l'équipement de gréage
- 2 3 3 4. Démonteur l'équipement de sécurité
- 2 3 3 5. Ranger l'équipement de gréage / de sécurité

H. Utiliser des outils, des instruments, de l'équipement et du matériel de gréage

- 2 3 3 1. Utiliser des cables d'acier
- 2 3 3 2. Utiliser des cordes, cables et cordages
- 2 3 3 3. Utiliser des chaînes
- 1 3 3 4. Utiliser des dispositifs de levage
- 1 3 3 5. Utiliser des tendeurs
- 1 3 3 6. Utiliser des poulies / des mouffes
- 2 3 3 7. Utiliser des ancrages / des fixations
- 2 3 3 8. Utiliser de la quincaillerie de liaison
- 2 3 3 9. Utiliser des élingues
- 2 3 3 10. Utiliser des outils pneumatiques
- 2 3 3 11. Utiliser des outils électriques
- 2 3 3 12. Utiliser des outils à main
- 3 3 3 13. Utiliser des appareils de mesure de la charge
- 1 3 3 14. Utiliser des outils à mesurer
- 3 3 3 15. Utiliser des anémomètres
- 1 2 3 16. Utiliser des lasers
- 2 3 3 17. Utiliser des outils de vérification électriques
- 2 3 3 18. Utiliser de l'équipement de sécurité
- 3 3 3 19. Utiliser des outils de gréage spécialisés
- 1 2 3 20. Utiliser des plateformes élévatrices
- 3 3 3 21. Utiliser de la machinerie et de l'équipement de manutention
- 2 3 4 22. Utiliser des équipements et des systèmes d'accès à câbles
- 2 3 3 23. Utiliser des dispositifs de communication
- 2 3 3 24. Utiliser des échafaudages
- 3 3 3 25. Utiliser des échelles
- 3 3 3 26. Utiliser des plateformes de travail suspendues

I. Se conformer aux règlements, aux normes et aux pratiques d'excellence

- 3 3 3 1. Voir au maintien d'un environnement de travail sécuritaire
- 3 3 3 2. Appliquer la procédure prévue en cas d'urgence
- 3 3 3 3. Se conformer au code de prévention des incendies
- 3 3 3 4. Se conformer au code régissant les installations électriques
- 3 3 3 5. Se conformer aux dispositions du SIMDUT
- 3 3 3 6. Respecter les dispositions réglementaires et les pratiques d'excellence concernant l'utilisation du gaz comprimé
- 3 3 3 7. Se conformer aux lois, règlements et pratiques d'excellence relatifs à la santé et à la sécurité en milieu de travail
- 3 3 3 8. Respecter les normes d'emploi et les contrats d'embauche
- 3 3 3 9. Respecter les politiques relatives aux ressources humaines
- 3 3 3 10. Se conformer aux règlements relatifs au lavage aérien
- 3 3 3 11. Se conformer aux spécifications du fabricant
- 3 3 3 12. Se conformer aux règlements en matière de protection contre les chutes
- 3 3 3 13. Se conformer aux pratiques d'excellence de l'industrie

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

J. Démontrer des habiletés interpersonnelles et de communications

- 1. Travailler en équipe
- 2. Communiquer verbalement avec clarté et concision
- 3. Utiliser la terminologie en usage dans son domaine d'activités
- 4. Adapter sa façon de s'exprimer selon l'interlocuteur
- 5. Pratiquer l'écoute active
- 6. Faire preuve de tact et de diplomatie
- 7. Faire preuve de sensibilité à l'égard des besoins d'autrui
- 8. Faire preuve de patience et de tolérance
- 9. Utiliser un ordinateur et des outils de communication électronique
- 10. Utiliser des signaux manuels
- 11. Communiquer à l'aide de graphiques

K. Démontrer des compétences personnelles

- 1. Faire preuve de rigueur et de minutie
- 2. Travailler de façon méthodique
- 3. Démontrer un esprit d'analyse
- 4. S'adapter au changement
- 5. Garder son sang froid en situation urgente / stressante
- 6. Travailler sous pression
- 7. Respecter les échéances
- 8. Planifier et organiser
- 9. Maintenir ses compétences à jour
- 10. Prendre des décisions
- 11. Anticiper les situations
- 12. Voir l'ensemble d'une situation
- 13. Démontrer un sens des responsabilités
- 14. Juger les capacités et les compétences des individus
- 15. Suivre les directives
- 16. Travailler de façon efficace
- 17. Maintenir sa concentration
- 18. Manifester de la sensibilité à l'égard des questions de santé et de sécurité
- 19. Résoudre des problèmes
- 20. Démontrer des habiletés psycho-motrices
- 21. Travailler en hauteur
- 22. Travailler en espace clos
- 23. Démontrer des aptitudes mécaniques